

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ARDECHE MERIDIONALE

DEL.2026-CS-11

**DÉLIBÉRATION
DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 21.05.2026**

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un du mois de mai, le Comité Syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Associations à Lavilledieu, sous la présidence de M. SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 18h30 en présence de :

Délégués titulaires présents :

CC Ardèche Sources et Volcans : BADIA Armand, CHAPUIS Pierre, MARTIN Nicolas
CC Bassin d'Aubenas : BOUCHARDON Mickaël, CHIRAUSSSEL Jérôme, DOIZE Christian, MARRON Jean-Philippe, PONTHER Jean-Yves, POYET Norbert, TEYSSIER Kévin, TOURVIELHE Max
CC Montagne d'Ardèche : LOUCHE Emile, MASCLAUX Jérémy, PRADIER Sébastien
CC Pays des Vans en Cévennes : CAPIOD Thierry, CHAZE PLATON Géraldine, ROBERT Lionnel
CC Pays Beaume Drobie : BOISSIN Joël, COULANGE François, DUMAS Yoann, GUILLET Pascale
CC Berg et Coiron : COSSE Marie-Jeanne, CROS Joël, GRAMATKOFF Iwan, NAJI Driss
CC Gorges de l'Ardèche : BRUEYRE Jean-Christian, CLEMENT Guy, CLEMENT Nicolas, UGHETTO Laurent, PICHON Luc, TOURRE Xavier
CC Val de Ligne : LEPVRIER Isabelle, NURY Didier

Délégués suppléants présents :

CC Ardèche Sources et Volcans : ORIVES Eric
CC Pays des Vans en Cévennes : PRADIER Eric

Nombre de Délégués :

En exercice : 40

Présents : 36 (dont 2 suppléants)

Procurations : 3

Votants : 39

Absents : 3

Date de convocation : le 13/05/2026

Procurations : ARNAUD Jean-Luc a donné pouvoir à PONTHER Jean-Yves, AUDIGIER Nicolas a donné pouvoir à POYET Norbert, CHANIOL Bernard a donné pouvoir NURY Didier

Absents : BASTIDE Bérengère, CHOVA Audrey, TALLON Jean

Secrétaire de séance : ROBERT Lionnel

Objet : Indemnités de fonction des élus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un syndicat mixte fermé est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

ANNEXE

Nom - Prénom	Fonction	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant brut de l'indemnité
	Président	35,44 %	1 456,77 €
	Vice-Président	17,72 %	728,38 €

Envoyé en préfecture le 03/06/2026

Reçu en préfecture le 03/06/2026

Publié le



ID : 007-200001642-20260521-DEL2026CS11-DE